



Sous-bassin hydrographique : Ourthe  
 Zone d'influence : Gouvy, Ourthe et Wattermal  
 Capacité nominale : 1 500 équivalents habitants (EH)  
 Année de mise en service : 1995

Investissement total : 1 330 000 €  
 Maître d'ouvrage : AIVE  
 Auteur de projet : Service Technique Provincial  
 Construction : CEI, Kinet et Roberty

Gestionnaire : AIVE  
 Coût annuel de fonctionnement par EH : 19,83 €  
 Débit journalier : 225 m<sup>3</sup> / jour

Financement de l'investissement : RW  
 Financement de l'exploitation : SPGE, par le CVA

## Caractéristiques principales de la station d'épuration

### TÉLÉTRANSMISSION

La station est munie des outils informatiques et de télécommunications permettant la télégestion et la surveillance de l'ouvrage. Ces équipements permettent un contrôle à distance et une surveillance permanente de l'ouvrage.

### INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Toutes les dispositions constructives, techniques et paysagères ont été mises en oeuvre pour limiter les nuisances sonores et olfactives et intégrer au mieux la station dans le site choisi (surpresseurs placées dans le bâtiment sous des caissons insonorisés, plantation de haies, traitement poussé des boues, ...).

## Rendements et normes de rejet (résultats 2013)

	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES	
Charge journalière	Entrée 64 mg O <sub>2</sub> / l	Sortie 11 mg O <sub>2</sub> / l	Entrée 163 mg O <sub>2</sub> / l	Sortie 42 mg O <sub>2</sub> / l	Entrée 70 mg / l	Sortie 18 mg / l
Normes de rejet (Max.)	30 mg O <sub>2</sub> / l		125 mg O <sub>2</sub> / l		60 mg / l	

## Circuit des eaux usées

Les eaux usées sont amenées à la station d'épuration par un réseau d'égouttage suivi d'un collecteur. Elles subissent tout d'abord un traitement mécanique pour retenir les déchets solides de taille supérieure à 1 cm. Un **dégrilleur automatique** est assigné à cette première tâche. En cas de colmatage, les eaux sont dirigées vers le dégrilleur manuel par un chenal de *by-pass*.

Un **régulateur de débit** permet de limiter le débit maximum acceptable dans la station, soit 45 m<sup>3</sup>/heure. Le débit excédentaire de temps de pluie est renvoyé vers le cours d'eau.

Les eaux usées transitent alors par un **déssableur statique** destiné à retenir les sables et graviers par décantation. Ces matières peuvent affecter le bon fonctionnement des organes électromécanique de la station. Les sables sont régulièrement évacués vers une filière de traitement appropriée.

Après avoir subi ces traitements physiques, les eaux usées sont admises dans le **bassin d'aération**. Elles vont y subir un traitement biologique qui consiste en un système de *boues activées*.

Les eaux sont mises en présence de micro-organismes (bactéries) qui se nourrissent la pollution dissoute présente dans les eaux usées.

L'oxygène est fourni par l'intermédiaire de deux surpresseurs qui injectent de l'air au fond du bassin à travers de diffuseurs à  *fines bulles*.

La dernière étape du traitement consiste à séparer les eaux épurées des boues formées par les micro-organismes. Cette phase de séparation est réalisée par décantation dans le **clarificateur**.

Un système de récupération permet de maintenir la surface du décanteur nette en piégeant les flottants.

L'eau épurée, s'écoule par débordement vers L'Ourthe.

## Circuit des boues

Une partie des boues décantées dans la clarificateur est renvoyée dans le bassin d'aération par l'intermédiaire d'une pompe de recirculation. L'autre partie est extraite du système et constitue les **boues en excès**.

Les boues en excès sont évacuées du décanteur secondaire par un système de purge vers un silo épaisseur où elles sont stockées.

Ce silo possède une capacité de stockage de 90 m<sup>3</sup>. Il est équipé d'un système d'épaississement par herse.

Après épaisseur, les boues sont envoyées vers une filière d'élimination agréée.

## Définitions et abréviations

AIVE : l'Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement.

CVA : le coût vérité assainissement est la fraction du coût de l'eau de distribution qui sert à financer l'assainissement.

DBO5 : la demande biologique en oxygène sur 5 jours est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

DCO : la demande chimique en oxygène est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

EH : l'équivalent habitant est la quantité moyenne de pollution produite par une personne en une journée.

MES : le taux de matières en suspension est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

Sous-bassin hydrographique : zone géographique dans laquelle toutes les eaux ruissellent vers un même cours d'eau.

SPGE : la Société publique de gestion de l'eau finance l'assainissement collectif en Région wallonne.